

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 8 septembre 2022 A 14h00

DELIBERATION

N° 2022.50

Nature 7.10

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Sonia CAZALS, Dominique DUPOUY, Corinne GINER, Cathy GUTH, Monique MARTY, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU ; Messieurs Gilbert ALLIENNE, Pierre CASELLAS, David MARTINEZ,

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Elizabeth HUSSON-NARNIER, Mathilde TOLSAN

Absents excusés : Madame Magali LAGARRIGUE, Messieurs Dominique FOUCHIER, Gilles POIDEVIN.

Date de convocation : 31 Août 2022

Nombre de membres présents : 10

CONVENTION RELATIVE AU LABEL « POINT CONSEIL BUDGET »

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, rappelle au conseil d'administration que Le CCAS de Tournefeuille a été labellisé « Point Conseil Budget » (PCB) en 2019, à l'issue de l'expérimentation lancée en 2016 par le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Afin de prévenir les situations de surendettement, d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement personnalisé, un réseau de Points conseil budget (PCB) a ainsi été constitué sur l'ensemble du territoire national.

La candidature du CCAS de Tournefeuille pour le renouvellement du label PCB sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024, a été retenue.

Il convient par conséquent de signer une convention avec l'Etat afin de bénéficier du soutien financier forfaitaire fixé à 15 000 € par an durant la période considérée.

Considérant l'instruction n°DGCS/SD1B/2021/169 du 27 juillet 2021 relative à la poursuite du déploiement des Points conseil budget,

Considérant les exigences communes inhérentes au label unique PCB, notamment en ce qui concerne les missions et actes métiers mis en œuvre par toutes les structures,

Considérant la notification de la sélection de la candidature du CCAS de Tournefeuille au label PCB par les services de l'Etat dans la région,

Où cet exposé et après avoir délibéré, **le conseil d'administration à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président du CCAS à signer la convention 2022-2024 conclue dans le cadre du label Point Conseil Budget, ainsi que ses éventuels avenants futurs et tout acte ou document relatif à ce label.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

